



CAP des ATTACHÉS d'ADMINISTRATION des AFFAIRES SOCIALES 15 juin du 2012

Déclaration liminaire de l'UNSA

Avant de commencer l'examen des points inscrits à cette CAP, les représentants de l'UNSA se permettent de renvoyer aux problématiques évoquées dans leur déclaration liminaire de la commission précédente et récente, qui n'ont pas malheureusement évolué

- la souffrance au travail toujours présente,
- le manque d'effectifs criant,
- les collectifs de travail déstabilisés,
- les dysfonctionnements de gestion et de pratique entre les 2 directions de gestion,
- les carrières des attachés avec leur place réelle dans les S/D et en AC avec les regroupements de service et les métiers qui leur sont réservés et la non- adéquation fréquente entre les fiches de poste initiales et la réalité « du terrain »!
- le turn- over important des jeunes attachés en DIRECCTE, en DDI, en ARS et en AC et l'arrivée continue sur des postes d'avancement d'attachés d'autres départements ministériels.

Notre organisation syndicale a d'ailleurs fait le constat devant Michel SAPIN, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, lors de l'entrevue du 4 juin 2012, qu'il a accordé aux OS représentatives, notamment sur :

- Les dégâts de la mise en place de l'individualisation des rémunérations, "une spirale infernale » faite sans transparence et exacerbant les « rivalités entre les corps » des filières techniques et administratives et la non réflexion sur une perspective dynamique globale des filières et des passerelles éventuelles.
- La question des effectifs et la répercussion des carrières dans son ministère où les corps communs représentent plus de 65% des effectifs, liée notamment à l'exercice du rôle de l'Etat dans ses fonctions régaliennes de protection du monde du Travail et de celui des bassins d'Emploi.
- les dysfonctionnements entre les secteurs d'un corps commun « écartelé » entre les méthodes et les choix différents entrainés par cette dichotomie, particulièrement les AAAS avec les effets induits par exemple sur les mutations « impossibles ou presque».



RAPPEL:

Il est temps que le dagemo s'intéresse réellement à l'ensemble de ses agents en S/D comme en AC surtout en n'obérant pas que les corps communs, du A au C, travaillent aussi pour le secteur « travail » et que le pôle 3^E semblerait actuellement l'enjeu d'une future décentralisation avec des conséquences sur les agents et la structuration des DIRECCTE.

• Le contenu de l'acte III de la décentralisation dissimulant ainsi une « autre RGPP » conduisant l'Etat à transférer certaines compétences aux collectivités sans les agents afférents : des explications rapides et respectueuses sont nécessaires auprès des personnels au vu des documents, qui circulent depuis peu dans les services émanant de l'association des régions de France.

L'UNSA réclame, une fois de plus, avec détermination, que les métiers administratifs trouvent leur place et renforcent ainsi par leur technicité propre nos structures ministérielles au niveau des DIRECCTE, des DDI et des ARS au même titre que l'inspection du travail et des IASS sans que les uns lèsent les autres mais au contraire aient chacun un déroulement de carrière en progression.

L'UNSA se doit défendre nos collègues en listant certes les mêmes questions tant que nous n'aurons pas des réponses satisfaisantes et cohérentes de votre part, ce d'autant plus que le Président de la République a rappelé le 12 juin 2012 devant le Conseil économique, social et environnemental que le dialogue social « n'est pas un problème, il est un point de passage". "Il n'est pas un obstacle, a-t-il ajouté, sur le chemin des décisions, il permet de les prendre librement, de les assumer pleinement et de les appliquer efficacement."

Je vous remercie de votre attention.

*

***** *